





soir. Après avoir servi dans le mariage sous la loi, soyons fidèles à la virginité sous l'Évangile.

30. Le *Cantique des cantiques n'est pas l'expression d'un amour terrestre*. — Je passe maintenant au *Cantique des cantiques*; et ce que l'adversaire regarde comme un épithalame humain, j'y montrerai les mystères de la virginité. Écoutez le langage de l'épouse avant que son époux fût descendu sur la terre, eût souffert, eût pénétré dans les enfers et fût ressuscité. « Nous vous serons des apparences d'or avec des décorations d'argent, tant que le roi restera dans sa couche. » *Cant.* 1, 10, 11. Avant la résurrection du Seigneur et l'apparition de l'Évangile, l'épouse n'avait pas d'or, elle n'en avait que le semblant; et l'argent qu'elle promet d'avoir à ses noces était multiple et divers, représentant les veuves, les personnes vivant dans la continence et celles qui sont mariées. L'époux répond ensuite à l'épouse, lui apprenant que les ombres de l'ancienne loi sont passées: « Levez-vous, venez, ma sœur, mon épouse; car voilà que l'hiver est passé et que les nuits ont disparu. » *Cant.* 2, 10. Cela regarde l'Ancien Testament; et puis il parle de l'Évangile et de la virginité: « Les fleurs ont brillé sur la terre, le temps de l'émondage est venu. » *Ibid.* 12. Ne vous semble-t-il pas reconnaître ici le langage de l'Apôtre: « Reste donc que les hommes mariés vivent comme ne l'étant pas? » *1 Corinth.* 7, 29. Il fait encore

vestimenta tua candida. » *Eccl.* 10, 3. Candor vestium sempiternus, virginitatis est puritas. In matulino seminavimus semen nostrum, et ad vesperam non cessamus. Qui servivimus in Lege nuptiis, virginitati in Evangelio servivimus.

30. *Canticum canticorum non significat amorem carnis*. — Transeo ad *Canticum canticorum*, et quod adversarius totum putat esse pro nuptiis, virginitatis continere sacramenta monstrabo. Audiamus quid loquatur sponsa antequam sponsus ejus ad terras veniat, patiat, inferos penetret, ac resurgat. « Similitudines auri faciemus tibi cum distinctionibus argenti, quoadque rex in accubitu suo est. » *Cant.* 1, 10, 11. Antequam resurgeret Dominus et Evangelium conseraret, non habebat aurum sponsa, sed similitudines auri. Argentum autem quod in nuptiis habere se pollicetur, habebat varium atque distinctum in viduis, continentibus, ac maritalis. Deinde sponsus respondet ad sponsam, et cum dicit quod veteris Legis umbra transierit, et veritas Evangelii venerit. « Surge, veni, proxima mea, sponsa mea, quoniam ecce hiems transit, pluvia abiit tibi. » *Cant.* 2, 10. Hoc de veteri Testamento.

d'une manière manifeste l'éloge de la chasteté: « La voix de la tourterelle a été entendue sur notre terre. » *Cant.* 2, 12. La tourterelle est de tous les oiseaux celui qui représente le plus la pudeur, elle se tient constamment dans les lieux élevés; elle est le type du Sauveur. Lisons les naturalistes, Plin par exemple, x, 34: et nous y trouverons que, lorsque la tourterelle a perdu sa compagne, elle n'en accepte pas une autre; ce qui nous montre la monogamie en honneur jusque parmi les oiseaux. Et la tourterelle dit aussitôt à la tourterelle: « Le figuier a produit ses bourgeons; » *Cant.* 2, 13; par où nous devons entendre que les préceptes de l'ancienne loi sont tombés, et l'Évangile répand ses parfums comme les vignes qui fleurissent. De là cette parole de Paul: « Nous sommes la bonne odeur du Christ. » *1 Corinth.* 2, 15. « Levez-vous, venez, ma sœur, mon épouse, venez. Vous êtes ma colombe, cachée dans les anfractuosités du rocher; montrez-moi votre face, faites que j'entende votre voix, parce que votre voix est suave, et que votre face est pleine de beauté. » *Cant.* 2, 13, 14. Tant que vous cachez votre visage avec Moïse, vous couvrant du voile de la loi, je n'apercevais pas votre visage, je ne prêtai pas l'oreille à votre voix; je disais: « Vous avez beau multiplier vos prières; vous ne serez pas exaucés. » *Jerem.* 31, 41. Maintenant contemplez ma gloire à visage découvert, sous la protection de

Rorsum de Evangelio et virginitate. « Flores visi sunt in terra, tempus scythionis adventit. » *Ibid.* 12. Nemo tibi videtur idipsum dicere, quod et Apostolus: « Superest ut et qui habent uxores, sic sint quasi non habeant? » *1 Corinth.* 7, 29. Et manifestus de preconiio castitatis: « Vox » inquit, « turturis audis est in terra nostra. » *Cant.* 2, 12. Turtur avis pudicissima, semper habitans in sublimibus, typus est Salvatoris. Legamus physiologos (*Vide Plin. lib. x, c. 34*), et reperimus turturis hanc esse naturam, ut si parem perdidit, alteri non jungatur; et intelligentius dignam etiam a mutis avibus reprobari. Stantique turtur dicit ad turturem: « Ficus protulisti grossos suos; » *Cant.* 2, 15; id est, veteris Legis præcepta ceciderant, et de Evangelio vites florentes dederant odorem. Unde et Apostolus: « Christi bonus odor sumus. » *1 Cor.* 2, 15. « Surge, veni, proxima mea, sponsa mea, et veni. Tu columba mea in velamento petrae juxta promare, et ostende mihi faciem tuam, et audiam faciem mihi vocem tuam, quoniam vox tua suavis, et facies tua speciosa. » *Cant.* 2, 13, 14. Dum vultum tuum tegetes cum Moïse, et velamentum esset in Lege, nec faciem tuam vide-

l'inébranlable rocher. En entendant ce langage, l'épouse aborde les mystères de la chasteté: « Mon frère est à moi, et je suis à lui; il vit au milieu des lis; » *Cant.* 2, 16; c'est-à-dire au milieu des chœurs resplendissants des vierges. Voulez-vous savoir quel est le trône du vrai Salomon, de notre pacifique, quels sont ses gardes puissants sont rangés autour, choisis parmi les forts d'Israël, tous portant en main la framée, habiles à la guerre, ayant chacun le glaive suspendu à son flanc. » *Cant.* 3, 7, 8. Ceux qui sont rangés autour de Salomon, ont le glaive au flanc, comme le juge Aoth, cet ambidextre qui mit à mort un ennemi plongé dans la graisse et totalement adonné à la chair, retranchant ainsi toutes les voluptés. « J'irai à la montagne de la myrrhe; » *Cant.* 4, 6; c'est-à-dire vers ceux qui ont mortifié leur corps; « et à la colline du Liban; » aux troupes immaculées des vierges; « et je tiendrai ce langage à mon épouse: Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, il n'y pas de tache en vous. » *Ibid.* 7. De là ce que dit l'Apôtre: « Afin de se donner une église simple, qui n'aura ni tache ni ride. » *Ephes.* 5, 27. « Venez du Liban, mon épouse, venez du Liban. Vous viendrez, vous passerez en partant du principe de la foi, des sommets de Sanir et d'Hermon, des antres des lions, des montagnes des léopards. » *Cant.* 4, 8. Le mot Liban signifie blancheur.

« Ut exhibeat, » inquit, « sibi sanctam Ecclesiam, non habentem maculam neque rugam. » *Ephes.* 5, 27. « Veni a Libano, sponsa, veni a Libano. Venies, et pertransibis ab initio fidei, a capite Sanir et Hermon, a cubilibus leonum, a montibus leopardorum. » *Cant.* 4, 8. Libanus λευκαρός, id est, candidior interpretatur. Veni ergo, sponsa candidissima, de qua alibi dicitur: « Quæ est ista, que ascendit deabata? » et transit per viam hujus sæculi; ab exordio fidei, et ex Sanir, quod interpretatur et dens lucerna. » juxta illud quod in Psalmo legitur: « Lucerna pedibus meis verbum tuum. Domine, et lux semitis meis; » *cxviii, 103*; et Hermon, id est, consecratio; et fuge leonum cubilia, et leopardorum montes, qui non possunt mutare varietatem suam. Fuge, inquit, cubilia leonum, fuge superbia demouum, ut, postquam mihi fueris consecrata, possim tibi dicere: « Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa, vulnerasti cor meum in oculorum tuorum, in uno ornameto colli tui. » *Cant.* 4, 9. Quod dicit, hujusmodi est: Non repudio nuptias, habes et sinistrum oculum, quem tibi dedi propter imbecillitatem eorum qui recta videre non possunt. Sed magis mihi

Venez donc, épouse parfaitement blanche, vous dont il est dit ailleurs: « Quelle est celle-là qui monte toute blanche? » et qui passe par la voie de ce siècle. « Des principes de la foi et des sommets du Sanir, » Ce dernier mot veut dire la dent de la lampe, et rappelle ce que nous lisons dans un psaume: « Votre parole, Seigneur, est la lampe qui guide mes pas, la lumière qui éclaire mes sentiers. » *Psal.* cxviii, 105. « Et d'Hermon, » ce qui signifie consécration. Fuyez les antres des lions, et les montagnes des léopards, qui ne peuvent pas changer leurs diverses couleurs. Fuyez donc les antres des lions, fuyez l'orgueil des démons, si bien qu'après m'avoir été consacrée, vous puissiez entendre de ma bouche: « Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse, vous avez blessé mon cœur, avec l'un de vos yeux, avec un ornement de votre goût. » *Cant.* 4, 9. Voici ce qu'il veut dire: Je ne condamne pas les noces; vous avez aussi l'œil gauche, que je vous ai donné par égard pour la faiblesse de ceux qui ne peuvent pas atteindre à la rectitude, mais c'est l'œil droit, l'œil de la virginité, qui me plaît davantage; si celui-là venait à s'éteindre, tout le corps serait dans l'obscurité. Impossible d'admettre la pensée d'un amour charnel, de noces corporelles; car il exclut dès l'abord: « Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse. » Ce nom de sœur ne permet pas d'ajouter un tel sens à ce langage. « Que

voire sein est beau à cause du vin ; » *Cant.* iv, 10 ; ce qui rappelle une parole antérieure : « Mon frère est à moi, et je suis à lui ; il reposera sur mon sein ; » au plus intime de mon cœur, où le Verbe divin a sa demeure. « Que votre sein est beau à cause du vin. » Quel est ce vin qui produit cet effet sur l'épouse et la remplit du lait de la pureté ? Celui dont l'époux lui-même dit dans la suite : « J'ai bu mon vin avec mon lait. Mangez et buvez, mes proches, enivrez-vous, frères. » *Cant.* v, 1. De là vient que les apôtres étaient accusés d'être pleins de moût ; *Act.* ii ; de moût, et non de vin vieux ; car le vin nouveau se met dans des outres nouvelles ; *Math.* ix ; et les apôtres ne marchaient pas dans la vétusté de la lettre, mais bien dans la nouveauté de l'esprit. *Rom.* vii. Voilà le vin qui, dès que la jeunesse s'en est abreuvée, la fait soupiner après la virginité, la jette dans le vertige des pures aspirations ; et c'est ainsi que s'accomplit cet oracle de Zacharie concernant les vierges de l'Eglise, conformément au texte hébraïque : « Ses places seront remplies de petits garçons et de petites filles se livrant à toutes sortes de jeux. Quel est son bien, en effet, et quelle est sa beauté, si ce n'est le froment des élus et le vin qui multiplie les vierges ? » *Zach.* viii, 5. Telles sont les vierges dont il est écrit dans le quarante-quatrième psaume : « Après elle, les vierges seront aménées

deret virginitatis oculus placet, qui si cœcatus fuerit, omne corpus in tenebris est. Ac ne putaremus eum amorem carnis, et nuptias significare corporales, illico excludit hunc sensum, et ait : « Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa. » Ubi sororis nomen est, suspicio omnis fœdi amoris excluditur. « Quam speciosa sunt ubera tua a vino. » *Cant.* iv, 10, de quibus et supra diximus : « Fratruelis meus mihi, et ego illi ; in medio uberum meorum commorabitur ; » in principali (ἡγεμονικῶν) cordis, ubi habet sermo Dei hospitium. « Quam speciosa sunt ubera tua a vino. » Quod istud vinum est, quod sponsæ mammas pulcherrimas facit, et pudicitiam lacte fecundat ? Nempe illud, de quo sponsus in consequentibus loquitur : « Bibi vinum meum cum lacte meo. Manducate, proximi mei, et bibite, et inebriamini, fratres. » *Cant.* v, 1. Unde et Apostoli dicebantur musto pleni ; *musto*, inquit, *Act.* ii, non vino veteri ; quia vinum novum in utres novos mittitur ; *Math.* ix ; et non ambulabant in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus. *Rom.* vii. Hoc est vinum quod cum inebriaverit adolescentes et puellas, statim virginitatem sitiunt ; et in crapulam castitatis eructant, et expletur illud vaticinium Zacharie, dumtaxat juxta

au roi, celles qui lui ressemblent vous seront présentées dans la joie et l'allégresse ; elles seront conduites dans le temple du roi. »

31. Voici la suite : « Jardin fermé, ma sœur, mon épouse, jardin fermé, fontaine scellée. » *Cant.* iv, 12. Ce qui est clos et consigné à quelque ressemblance avec la Mère du Seigneur, mère et vierge tout ensemble. Le Sauveur fut également déposé dans un sépulchre neuf et taillé dans une pierre très-dure, où nul autre ne fut mis ni avant ni après. Cette vierge inallérable est cependant la mère de beaucoup de vierges. Car il est immédiatement dit : « Vos émanations sont un paradis de grenadiers chargés de leurs fruits. » *Ibid.* 13. Ces arbres avec leurs fruits représentent l'accord de toutes les vertus dans la virginité. « Mon frère est blanc et vermeil ; » blanc par la virginité, vermeil par le martyre. Et c'est pour cette double raison qu'il est bientôt ajouté : « Sa bouche est la douceur même, il est tout désirable. » *Cant.* v, 10. L'époux vierge ainsi loué par l'épouse vierge la loue à son tour, et lui dit : « Admirables sont vos pas avec votre chaussure, fille d'Aminadab ; » *Cant.* vii, 1 ; ce qui signifie d'un peuple s'offrant de lui-même. Rien de spontané comme la virginité, et voilà pourquoi les pas de l'Eglise sont loués dans leur beauté virginale. Ce n'est pas ici le moment de donner tout un commentaire et d'expliquer tous les mystères

Hebraicam Veritatem de Ecclesie virginibus prophetantis : « Complebuntur infantibus et puellis ludentibus plateæ ejus. Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virginis ? » *Zach.* viii, 5. Istæ sunt virginæ, de quibus in quadagesimo quarto Psalmo scriptum est : « Adducentur regi virginæ post eam, proxima ejus afferentur tibi in lætitia et exultatione ; adducentur in templum regis. »

31. Sequitur : « Hortus conclusus, soror mea, sponsa, hortus conclusus, fons signatus. » *Cant.* iv, 12. Quod clausum est, atque signatum, similitudinem habet Matris Domini, matris et virginis. Unde et in sepulchro Salvatoris novo quod in petra durissima (al. *parisissima*) fuerat excisum, nec ante nec postea quisquam posuit est. Et tamen hæc virgo perpetua multarum est mater virginum. Sequitur enim : « Emissiones tue paradisus malgranatorum cum fructu pomarum. » *Ibid.* 13. In malgranatis et pomis, omnium virtutum signficandus in virginitate contentus. « Fratruelis meus candidus et rubicundus ; » candidus in virginitate, rubicundus in martyrio. Et quia rubicundus et candidus est, ideoque statim additur : « Guttur (al. *gustus*)

du Cantique des cantiques en faveur de la virginité ; car cela ne manquerait pas, sans nul doute, de fatiguer le lecteur.

32. Au prophète Isaïe maintenant d'exposer le mystère de notre espérance et de notre foi : « Voilà qu'une vierge concevra dans son sein et mettra au monde un fils, à qui vous donnerez le nom d'Emmanuel. » *Isa.* vii, 14. Les Juifs ont coutume de nous objecter, je le sais, que le mot hébreu *alma* ne signifie pas vierge, mais bien jeune fille. En réalité, vierge se dit *bethula* ; mais jeune fille se dit *naava*, et non *alma*. Que signifie donc ce dernier mot ? Une vierge qu'on ignore être telle, non-seulement vierge, mais vierge sous des apparences contraires ; toute vierge n'était pas cachée, séparée de la vue fortuite des hommes. Nous voyons enfin dans la Genèse que Rebecca qui par son extrême chasteté symbolisait l'Eglise pendant qu'elle était vierge, est appelée *alma*, non *bethula*, comme il est aisé de le voir par le discours que le serviteur d'Abraham tint en Mésopotamie : « Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, dit-il, si c'est vous qui me guidez dans la voie où je suis entré, faites que, lorsque je me serai arrêté sur la source d'eau, la vierge qui sortira pour venir y puiser, et à qui j'aurai dit : Donnez-moi un peu d'eau de votre cruche pour que je me désaltère, et qui m'aura répondu : Buvez d'abord,

et je puiserai ensuite pour vos chameaux, ce soit la femme que le Seigneur aura destinée au fils de mon maître. » *Genes.* xxiv, 42 et seq. En effet, lorsqu'il dit : « La vierge qui sortira pour puiser de l'eau, » le texte hébreu porte le mot *alma*, qui renferme l'idée d'une vierge cachée, entourée de soins jaloux par sa famille. Qu'on me montre un endroit où ce mot s'applique aux femmes mariées, et je confesserai mon ignorance. « Voilà qu'une vierge concevra dans son sein et mettra au monde un fils. » Si la virginité n'est pas au-dessus du mariage, pourquoi l'Esprit saint n'a-t-il pas choisi une femme mariée ou bien une veuve ? A cette époque vivait Anne fille de Phanuel, de la tribu d'Asér, remarquable par sa chasteté, vaquant sans cesse à la prière et au jeûne dans le temple de Dieu. Si la vie seule, par les bonnes œuvres et les austérités, abstraction faite de la virginité, mérité l'avènement du Saint-Esprit, celle-là pouvait aussi devenir la mère du Seigneur. Courons au reste : « Elle vous a méprisé et dédaigné la vierge fille de Sion. » *Isa.* xxvii, 22. Celle qu'il appelait fille, il l'appelle aussi vierge, de peur que, s'il s'en était tenu au premier nom, vous n'eussiez cru qu'elle était mariée. Voilà la fille vierge à laquelle il est dit plus loin : « Soyez dans la joie, vous qui êtes stérile, vous qui n'enfantez point ; tressaillez et poussez des cris d'allégresse, vous qui n'avez pas

ejus dulcedines, et totus concupiscentia. » *Cant.* v, 10. Sponsus virgo laudatus a sponsa virgine, laudat vicissim virginem sponsam, et dicit ei : « Speciosi facti sunt gressus tui in calcamentis, filia Aminadab, » quod interpretatur, « populi se sponte offerentis. » *Cant.* vii, 1. Virginitatis enim voluntaria est, et ideo gressus Ecclesie in castitatis pulchritudine collaudantur. Non est (huius temporis in morem Commentarii omnia de Cantico canticorum virginitatis pandere aramenta, qui et hæc ipsa fastidiosos lectori nares contractura non ambigo.

32. Loquitur Isaïas spei nostræ fideique mysterium : « Ecce virgo in utero concipiet et pariet filium, et vocabit nomen ejus Emmanuel. » *Isa.* vii, 14. Scio Judæos opponere Solam, in Hebræo verbum ALMA (עלמה) non virginem sonare, sed « adulescentulam. » Et revera virgo proprie BETHULA (בתולה) appellatur, adolescentula autem vel puella, non ALMA dicitur, sed נעמה [נעמה]. Quid est igitur quod significat ALMA ? Absconditam virginem, id est, non solum virginem, sed cum absconditæ virginem ; quia non omnis virgo abscondita est, nec ab hominum fortuito separata conspecto. De

Ecclesie typum, quem in sua virginitate signabat, ALMA scribitur, non BETHULA, sicut manifestum esse poterit ex sermonibus pueri Abraham, quos loquitur in Mesopotamia : « Et dixit : Domine Deus domini mei Abraham, si tu dirigis viam meam per quam ego ingredior, ecce dum stetero super fontem aquæ, virgo que egredietur ut hauriat aquam, et dixerit ad eam : Da mihi panem aquam, ut bibam de hydia tua ; et responderit : Et tu hibe, et camelis tuis hauriam, hæc erit uxor, quam præparavi Dominus filio domini mei. » *Genes.* xxiv, 42 et seq. In eo enim loco in quo ait : « Virgo que egredietur ut hauriat aquam, » in Hebræo scriptum est ALMA, id est, « virgo secreta, » et nimia præterea diligentia custodita. Aut certe ostendat mihi ubi hoc verbo appellentur et nuptæ, et imperitiam confitebor. « Ecce virgo in utero concipiet, et pariet filium. » Si non præfator nupti virginitatis, Spiritus sanctus cur maritatum, cur viduam non elegit ? Nam illo tempore erat Anna filia Phanuelis de tribu Aser, insignis pudicitie, et semper vacans orationibus et jeuniis in templo Dei. Si conversatio tantum et bona opera et jejunia absque virginitate, Spiritus sancti ad se meretur adventum, potuit et ista mater esse Domini. Cur

les consolations de la maternité; car les enfants de l'abandonnée seront beaucoup plus nombreux que ceux de la femme qui vit dans le mariage. » *Isa. XLV.* 1. Voilà celle dont Dieu parle par la bouche de Jérémie, quand il dit: « Est-ce que l'épouse oubliera son ornement, et la vierge les bandeaux qui ceignent sa poitrine? » La même prophétie publiée sur elle un prodige étonnant; c'est la femme qui doit entourer l'homme, c'est la vierge dont le sein renfermera le Créateur de l'univers.

33. *Jérémie vierge, ses prérogatives. Quel est le vrai temple de Dieu.* — J'admets, dit notre adversaire, que l'état de mariage diffère de la virginité; mais que répondrez-vous à ceci? Quand la vierge et la veuve ont reçu le baptême, supposé qu'elle persévère dans cette grâce, quelle différence établirez-vous entre elles? — Ce que nous avons dit plus haut de Pierre et de Jean, d'Anne et de Marie, nous devons le faire valoir maintenant. S'il n'existe aucune différence entre la vierge et la veuve baptisée, par la raison que le baptême fait un homme nouveau, il faudra conclure, et pour la même raison, que les courtisanes et les prostituées, dès qu'elles auront reçu le baptême, seront au niveau des vierges. En effet, puisque le mariage antérieur n'ôte rien à la veuve baptisée, les désordres passés et les plus criants scandales n'empêcheront pas d'ar-

ramus ad reliqua: « Sprevit te, » inquit, « et desepit virgo filia Sion. » *Isa. XXVI.* 22. Quam filiam dixerat, appellavit et virginem; ne, si tantum filiam nominasset, arbitraretis et nuptam. Hæc est virgo filia ad quam alibi dicitur: « Letare, sterilis, quæ non parit, erumpet et clama, quæ non parturit, quoniam multi filii deserte magis, quam ejus quæ habet virum. » *Isa. LIV.* 1. Ista est de qua per Jeremiam loquitur Deus, dicens: « Nunquid obliviscetur sponsa ornamenta sui, aut virgo fasciam pectoralis suæ? » *Jerem. II.* 32. De hac in eadem prophetia grande miraculum est, quia femina circumdederit virum, et universitatis parem virginis venter inclusorit.

33. *Jeremias virgo, ejus privilegia. Verum Templum Dei quod?* — « Esto, inquit, nuptiarum et virginitalis sit diversa conditio, quid ad hoc potest dicere? Si virgo et vidua fuerint baptizate, et ita permanserint, quæ erit inter utranque diversitas? » Quod de Petro et Joanne, Anna et Maria dudum diximus, hoc præsentem loco proficiat. Si enim inter virginem et viduam baptizatas nihil interest, quia baptismum novum hominem facit, eadem conditio et scorta atque prostibula si fuerint baptizate, virginibus aquabuntur. Si enim

river aux récompenses de la virginité après le baptême. Autre chose est cependant de donner à Dieu une âme entièrement pure et que ne ternit aucune réminiscence; autre chose d'avoir à subir les honteuses images du passé, et d'être obsédé dans son âme quand on demeure pur dans son corps. Jérémie, qui fut sanctifié dès le sein de sa mère, que le regard divin avait séparé de la messe commune, fut honoré d'un tel privilège parce qu'il était prédestiné au bonheur de la virginité. Quand tout son peuple était emmené captif, quand les vases mêmes du temple étaient enlevés par le roi babylonien, lui seul fut laissé libre, lui seul ignora les injures de la captivité; les vainqueurs allèrent même jusqu'à pourvoir à son entretien, et Nabuchodonosor, qui n'avait fait aucune réserve pour le Saint des saints, recommanda le prophète à son ministre Nabuzardan. Le vrai temple de Dieu, le Saint des saints par excellence, c'est celui que le Seigneur consacra par l'éclat de la virginité. Ezéchiel, au contraire, qui fut tenu captif à Babylone, dont l'œil avait aperçu la tempête venant de l'aigle, la trombe qui ravageait tout, parlait de la sorte: « Ma femme mourut vers le soir, et le matin je fis ce qui m'était ordonné. » *Ezech. XXIV.* Le Seigneur lui avait promis qu'en ce jour il ouvrirait sa bouche et lui donnerait de parler, de ne plus se taire. Remarquez bien cela,

præteritæ nuptiæ nihil nocent viduæ baptizate, et præteritæ in meretricibus voluptates, expositaque publicè libidini corpora post lavacrum virginitalis præmia consequentur. Aliud est purissimam mentem et nulla recordatione pollutam Deo jungere, aliud meminisse amplexuum viri fœdæ necessitatis, et quod corpore non agas, recordatione simulare. Jeremias qui in utero sanctificatus est et cognitus in vulva matris, ideo hoc privilegio fruitur, quia virginitalis erat beatitudinis destinatius. Et cum omnes capti sint, vasa quoque Templi Babylonio rege vastante direpta, iste solus liber ab hostibus est, et captivitas nescit injurias, et a victoribus acceptis vitandis, et Nabuzardan, cui de Sanctis sanctorum Nabuchodonosor non præceperat, præcepit de Jeremia. Hoc enim verum Templum Dei est, et hæc Sancta sanctorum, quæ virginitalis puritate Domino consecrantur. At e contrario Ezéchiel qui captivus tenebatur in Babylone, qui tempestatem ab Aquilone venientem viderat, et turbidum cuncta sapientem, ait: « Mortua est uxor mea ad vesperam, et feci matrem sicut præceptum mihi erat. » *Ezech. XXIV.* Prædicaverit enim ei Dominus, quod in die illa aperiretur os ejus, et loqueretur, et non taceret amplius. Diligenter at-

tant que sa femme vivait le prophète n'avait pas pleine liberté d'instruire le peuple. La femme meurt, le lien conjugal est brisé; et voilà qu'il ne cesse de remplir avec intrépidité sa mission prophétique. C'est l'homme appelé libre qui est vraiment le serviteur du Christ. Je ne conteste pas le bonheur des veuves qui persévèrent dans cet état après le baptême, je n'ôte rien au mérite de celles qui demeurent chastement avec leurs maris; mais, de même que les premières gagnent auprès de Dieu une plus haute récompense que les secondes, de même doivent-elles accepter avec égalité d'âme que les vierges leur soient préférées. Si la tardive pureté des veuves, malgré leur vie passée, est mise au-dessus du mariage, comment ne reconnaîtraient-elles pas qu'elles sont au-dessous de la chasteté perpétuelle?

34. *Des préceptes moins lourds imposés à l'Eglise encore dans l'enfance. Causes diverses des élections. Le scandale vient des méchants, non des bons. Un vice ancien dans l'Eglise. On nomme les fonctions, non les mérites.* — Tout ce que vous dites est inutile, dit Jovinien, du moment où l'Apôtre établit évêques, prêtres, diacres, des hommes monogames et qui ont des enfants. — De même que Paul parlant des vierges déclare n'avoir pas de précepte à donner, et donne simplement un conseil comme ayant obtenu misé-

ricorde de la part du Seigneur, se proposant dans toute cette discussion de mettre la virginité au-dessus du mariage, persuadant ce qu'il n'ose commander, de peur de paraître tendre un piège et charger les hommes d'un fardeau qui dépasse les forces de la nature; de même, dans la constitution de l'ordre ecclésiastique, comme l'Eglise en était encore à ses débuts et se recrutait parmi les Gentils, il impose aux nouveaux croyants de moins lourds préceptes, pour ne pas les effrayer et les décourager. De plus les apôtres et les anciens de Jérusalem envoient des lettres qui défendent d'imposer aux Gentils récemment convertis autre chose que de s'abstenir de l'idolâtrie, de la fornication et des victimes offertes aux idoles, ils donnent à ces enfants nouveaux-nés, non des aliments solides, mais le lait qui leur convient; ils ne leur ordonnent pas la continence, ne disent rien de la virginité, ne les excitent pas au jeûne, et se gardent de leur répéter ce qui dans l'Evangile est dit aux apôtres, qu'ils ne doivent pas avoir deux tuniques, ni bourse, ni monnaie dans leur ceinture, ni bâton à leur main, ni chaussure à leurs pieds, et ceci enfin: « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tous vos biens, et donnez-en le prix aux pauvres; puis venez et suivez-moi. » *Math. XIX.* 21. Si le jeune homme qui se vantait d'avoir accompli tout ce qu'ordonne la loi, se retira triste après avoir entendu

tende, donec uxor viveret non habebat libertatem populam commendi. Moritur uxor, et conjugale vinculum solvitur, et absque ulla trepidatione semper in officio Prophetæ est. Qui enim liber vocatus est, vere est servus Christi. Non nego beatas esse viduas quæ ita post baptismum manserint, nec illarum detraho merito, quæ cum viris in castitate perdurant; sed sicut hæ majoris apud Deum præmii sunt, quam nuptiarum conjugali officio servientes, ita et ipsæ æquo animo patientur virginitalis sibi præferri. Si enim illas sera pudicitia post desumptas corporis voluptates erigit contra maritatas (al. *maritas*), cur non infra perpetuum castitatem esse se noverint?

34. *Leviore præcepta data rudi adhuc Ecclesie. Electionum cause varie. Offensio malorum est, non bonorum. Vitium antiquum in Ecclesia. Officiorum nomina, non meritorum.* — « Frustra, inquit, hæc loqueris quia et episcopi et presbyteri et diaconi, unius uxoris viri, et habentes filios, ab Apostolo constituntur. » Quomodo de virginibus Apostolus dicit se non habere præceptum, et tamen dat consilium, quasi misericordiam consecutus a Domino, et hoc agit in omni illa disputatione, ut virginitalum præferat matrimonio,

et suadet quod imperare non audeat, ne injicere videatur laqueum, et plus imponere ponderis quam potest hominum sustinere natura; ita et in Ecclesiastico ordine constituendo, quia rudis ex gentilibus constituebatur Ecclesia, leviora nuper creditibus dat præcepta, ne territi ferre non possent. Denique et Apostoli et seniores de Hierosolymis litteras mittunt, ut non amplius imponatur oneris his qui de gentibus crederentur, nisi ut abstineant se ab idololatria, et fornicatione, et a sanguine, et a suffocatis; et quasi parvulis atque infantibus lac potum dant, non solidum cibum; nec precipiunt de continencia, nec de virginitalis significat, nec ad jejunia provocant, neque dicunt illud quod in Evangelio ad Apostolos dirigitur, ne habeant duas tunicas, ne peram, ne as in zonia, ne virgam in manu, ne calcemina in pedibus, aut certe illud: « Si vis perfectus esse, vende et vende omnia tua, et da pauperibus; et veni, sequere me. » *Math. XIX.* 21. Si enim adolescens ille qui se jactaverat cuncta fecisse quæ legis sunt, audivit hoc tristis abiit, quia habebat possessiones multas, et Pharisei hujusmodi Domini sententiam subsannabant; quanto magis tanta gentium multitudo, cui summa virtus erat aliena non rapere, non

ce langage, parce qu'il avait de grandes possessions, et si les Phariséens tournaient en dérision cette sentence du Seigneur; combien plus l'immense multitude des Gentils, dont le suprême effort dans la vertu consistait à ne pas ravir le bien d'autrui, devait-elle rester étrangère à tout précepte concernant la chasteté et la continence perpétuelles! Aussi se bornait-on à lui prescrire de fuir le culte des idoles et la fornication; car déjà la fornication se rencontrait dans la société nouvelle, et une fornication qui n'avait pas même d'égale dans l'idolâtrie. L'élection épiscopale attire encore mon attention. Il n'est pas dit, en effet: Qu'on choisisse un évêque qui se marie et devienne père de famille, non; l'Apôtre veut seulement que le candidat n'ait eu qu'une femme, et que ses enfants lui soient soumis d'une manière parfaite. Vous avouez certainement qu'il ne peut pas être évêque celui qui vit dans les liens du mariage. S'il est surpris, il ne sera pas traité comme un mari légitime, mais bien condamné comme un adultère. Permettez donc aux prêtres de vivre dans le mariage, si vous prétendez que cet état n'est pas au-dessous de la virginité; ou, si les prêtres ne peuvent pas avoir une femme, avouez qu'ils sont saints parce qu'ils pratiquent la pudeur virginale. Encore une conclusion à tirer: Si le laïque, un fidèle quelconque, ne peut participer aux mystères sacrés sans avoir observé

habebat necesse præceptum de castitate et continentia perpetua, quibus scribebatur, ut abstinerent se ab idolis et a fornicatione, et in quibus audiebatur fornicatio, et talis fornicatio que ne inter gentes quidem est. Sed et ipsa episcopalis electio mecum facit. Non enim dicitur: Eligatur episcopus, qui unam ducat uxorem, et filios faciat; sed qui unam habuerit uxorem, et filios in omnibusque disciplina. I Tim. III, ad Th. Certis confiteris non posse esse episcopum, qui in episcopatu filios faciat. Alioqui, si deprehensus fuerit, non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur. Aut permittit sacerdotibus exercere opera nuptiarum, ut idem sint virgines quod mariti; aut si sacerdotibus non licet uxores tangere, in eo sancti sunt, quis imitantur pudicitiam virginalem. Sed et hoc inferendum. Si laicus et quicumque fidelis orare non potest, nisi careat officio conjugali, sacerdoti, cui semper pro populo offerenda sunt sacrificia, semper orandum est. Si semper orandum est, ergo semper carendum matrimonio. Nam et in veteri lege qui pro

(a) Aut est virginitatis infamia. Virginitatem infamam vocare videtur eam, que injuria se violenta manu hominem efficitur in illis qui ab hominibus facti sunt enanchi, vel qui ita nati esse utero matris. Hæc virginitas infamis est, impetique ordinis dignitatem, et electionem in Clerum.

d'abord la continence; le prêtre, obligé qu'il est d'offrir sans cesse des sacrifices pour le peuple, devra par là même toujours prier; et, dès que sa prière est continuelle, il doit continuellement s'abstenir du mariage. Déjà dans l'ancienne loi, les prêtres chargés d'offrir des victimes pour le prêtre, non-seulement ne se tenaient pas dans leurs maisons, mais s'éloignaient encore de leurs femmes, s'interdisaient même le vin et la bière, qui peuvent exciter les passions. Est-ce que dans une armée, parce qu'on choisit les plus forts, on n'accepte pas aussi des hommes moins intrépides, tous ne pouvant pas être dans la première catégorie? Si réellement les armées ne comptaient qu'avec la force et n'avaient pas à compter de plus avec le nombre, on rejeterait les moins forts. Mais on ne procède pas de la sorte; il y a des soldats de deuxième et de troisième qualité, et le nombre complète ainsi la force. — Pourquoi, direz-vous, dans les ordinations sacerdotales laisse-t-on souvent de côté ceux qui sont vierges, pour choisir des hommes mariés? — Parce que le reste des œuvres ne correspond pas toujours à la virginité, ou parce que la virginité n'est pas réelle, ou bien encore parce qu'elle est flétrie par la nécessité; disons enfin qu'elle peut engendrer l'orgueil, et, tout en s'applaudissant de la seule pureté corporelle, négliger la pratique des autres vertus: elle sera sans pitié pour les

populo hostias offerebant, non solum in domibus suis non erant, sed purificabantur ad tempus ab uxoris separati, et vinum et sicaram non bibebant, que solum libidinem provocare. Eliguntur mariti in sacerdotium, non nego: quia non sunt tanti virginitatis, quanti necessarii sunt sacerdotes. Numquid quia in exercitu fortissimus quisque eligendus est, idcirco non assumuntur et infirmiores, cum omnes fortes esse non possint? Si exercitus viribus tantum constaret, et non etiam numero militum, abicerentur imbecilliores. Nunc et secundarum et tertiarum virium gradus assumitur, ut turba et numero exercitus completeret. Et quomodolibet, frequenter in ordinatione sacerdotali virgo negligitur, et maritus assumitur? Quis forte cetera opera non habet virginitati congruentia, aut virgo putatur, et non est, (a) aut est virginitatis infamis; aut certe ipsa virginitas ei parit superbiam, et dum sibi applaudit de sola corporis castitate, virtutes cæteras negligit. Non sovet pauperes, pecunie cupidior est. Evenit interdum ut tristior vultus, adductum su-

pauvres, trop avide d'argent. Il arrive encore qu'un visage triste, un sourcil plissé, une démarche qui rappelle celle des pompes funèbres, ofusquent les yeux du peuple et qu'il déteste l'attitude et l'extérieur, quand il n'a rien à reprendre dans la vie. Plusieurs sont élus, non parce qu'on les aime, mais parce qu'on n'aime pas leurs concurrents. Chez la plupart la simplicité seule gagne les suffrages: on l'oppose à l'habileté, à la finesse, sous lesquelles on soupçonne toujours la méchanceté. Plus d'une fois le jugement du peuple et du vulgaire se laisse égarer; et, dans le choix des prêtres, chacun s'inspire de ses propres inclinations, prenant celui qui lui ressemble, et non celui qui serait le meilleur. Il arrive que les hommes mariés, qui se trouvent en majorité dans un peuple, donnent leurs suffrages à ceux qui sont engagés dans les mêmes liens, par un secret retour sur eux-mêmes: ils se persuadent n'être pas inférieurs aux vierges, en manifestant ainsi leurs prédilections. Je vais dire une chose dont beaucoup seront peut-être offensés; mais les gens de bien n'en éprouveront aucune fâcheuse impression, parce que leur conscience n'a rien à leur reprocher. Le mal vient aussi quelquefois de la faute des pontifes, dont le choix est déterminé par la pénétration de l'intelligence et non par la solidité de la vertu; ils regardent comme inhabiles ceux dont le caractère

distinctif est la simplicité et la pureté des mœurs; ou bien encore ils appellent à de telles fonctions les parents et les proches, comme dans la milice terrestre; ils cèdent enfin aux volontés des grands. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'ils élèvent aux dignités ecclésiastiques ceux qui les ont circonvenus de leurs obséquiosités. Du reste, si le sentiment de l'Apôtre était qu'on ne doit nommer évêques que des hommes mariés, l'Apôtre lui-même n'aurait pas dû l'être, puisqu'il a dit: « Je désire que tous soient comme je suis. » I Corinth. VII, 7. On estimera Jean indigne de cette haute fonction, ainsi que tous ceux qui vécurent dans la continence ou la virginité, bien que l'écrin de l'Eglise n'ait pas de plus beaux diamants. Evêque, prêtre, diacre, autant de noms qui marquent la dignité, non le mérite. Il n'est pas dit: « Si quelqu'un désire l'épiscopat, » il désire un rang élevé; mais bien: « Il désire une œuvre bonne; » car, constitué dans un ordre supérieur, il aura l'occasion d'exercer, s'il le veut, de plus hautes vertus.

35. Règle de sobriété. La vertu rend heureuses les dignités ecclésiastiques. — « Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible, » II Corinth. II, qu'il ne soit l'esclave d'aucun vice; « qu'il n'ait été marié qu'une fois, » et non qu'il vive encore avec sa femme; « qu'il soit sobre, » ou mieux, comme porte le grec, vigilant; « pudique, » et

rene militia officia largiuntur, sive divinum obediunt jussioni. Quodque his pejus est, illis clericatus donant gradum, quorum sunt obscursi delimiti. Alioqui si juxta sententiam Apostoli non erunt episcopi nisi mariti, ipse Apostolus episcopus esse non debuit, qui dixit: « Volo autem omnes sic esse, sicut ego sum. » I Cor. VII, 7. Et Joannes indignus hoc gradu existimabitur, et omnes virgines, et continentes, quibus quasi pulcherrimis gemmis Ecclesie monie decoratur. Episcopus et presbyter et diaconus non sunt meritorium copulatum desiderat, bonum desiderat gradum; » sed copulatum desiderat; » quod in majori ordine constitutus, possit, si velit, occasionem exercendarum habere virtutum.

35. Regula sobrietatis. Virtus gradus Ecclesiasticos efficit. — « Oportet ergo episcopum irreprehensibile esse, » I Cor. II, ut nulli vitio mancipatus sit: « unius uxoris virum, » qui unam uxorem haberit non

(a) Incessus pompærum feracitas. Supra in epistola ad Romanos col. 4: « Fulget quilibet auro, et pompærum feracitas cornu, et arcibus metallâ radiant. » Habes ibi pompærum feracitas. MARTIN. — Cicero primo Offic. c. 26: « Cavendum est, ne tarditatis utatur in grossa mollesibus, ut similes pompærum feracitas esse videamus. » Erant namque gæstantina quedam quibus decorum similitudo in pompis delectabantur. Vide in Epist. III, ad Rufinum in Line, et ad Rusticum, atque alibi.

c'est bien le sens du texte; « orné, » par l'éclat de sa chasteté et la pureté de sa conduite; « hospitalier, » qu'il imite Abraham accueillant les voyageurs, ou mieux qu'il accueille dans les voyageurs le Christ lui-même; « capable d'instruire, » ne se contentant pas du témoignage de sa propre conscience, mais pouvant éclairer le peuple confié à ses soins, l'exhorter dans la doctrine, réfuter les contradicteurs; « non adonné au vin, » parce qu'il passe sa vie dans le Saint des saints et qu'il offre sans cesse des victimes, devant s'abstenir dès lors de vin et de bière, n'oubliant pas que dans le vin est la luxure; qu'un évêque boive de manière à ce qu'il ne puisse pas comprendre s'il a bu; « n'aimant pas à frapper, » c'est-à-dire ne portant pas le trouble dans les consciences; l'Apôtre ne fait pas le portrait d'un pugiliste, mais explique jusque-là ce qu'un pontife ne doit pas faire. Il en vient ensuite à ce qu'il doit pratiquer: « Modéré, ni querelleur ni cupide, gouvernant bien sa maison, ayant des enfants dociles en toute chasteté. » Voyez quelle décence est exigée d'un évêque; c'est au point que, s'il a des enfants impudiques, il ne peut pas exercer l'épiscopat; il offense Dieu comme l'offensa le prêtre Héli, qui corrigea ses fils sans doute, mais ne les ayant pas chassés, tomba à la renverse et mourut avant que la lampe du Seigneur fût éteinte. I Reg. II, 4. « Que les femmes également soient pudiques, » et la

habent; « Sobrium, » sive, ut melius in Græco dicitur, « vigilantem: » id est, *νιφθλιον* (al. *νιφθλιον*) « pudicum, » hoc enim significat *σώφρον* (al. *σώφρονα*); « ornatum, » et castitatem et moribus; « hospitalem, » ut imitetur Abraham et cum peregrinis, imo in peregrinis Christum suscipiat; « doctorem, » nihil enim prodest conscientiam virtutum frui, nisi et credulum sibi populum possit instruere, ut valeat exhortari in doctrina, et eos qui contradicunt redarguere: « non violentum, » quia qui semper in Sanctis sanctorum est, et offert hostias, vinum et siceram non bibet, quia in vino luxuria est; sic bibit episcopus, ut an hiberit ignoretur; « non percussorem, » id est, qui conscientias non percussat singulorum; neque enim pugilem describit sermo apostolicus, sed pontificem insinuat quod facere non debeat. Docet nunc e regione quid faciat: « Sed modestum, non litigiosum, non cupidum, domum suam bene regentem, filios habentem subditos cum omni castitate. » Vide quanta pudicitia exigatur in episcopo, ut si filii ejus impudici fuerint, ipse episcopus esse non possit, et eodem vitio offendat Deum, quo offendit Heli pontifex, qui corripuerat quidem filios; sed, quia non abjecerat delinquentes, re-

suite. Dans tout rang et chaque sexe, la pudeur est le point capital. Vous le voyez donc, l'évêque, le prêtre et le diacre ne sont pas précisément heureux parce qu'ils sont investis de ces dignités diverses; ils le sont quand ils possèdent les vertus que leurs fonctions exigent. Autrement, si le diacre par exemple est plus saint que son évêque, il ne sera pas au-dessous de lui devant le Christ, bien qu'il occupe un rang moins élevé. Le diacre Etienne, qui le premier reçut la couronne du martyr, serait alors dans le royaume des cieux inférieur à beaucoup d'évêques, à Titus et Timothée, que je n'ose pas cependant mettre au-dessus de lui, si je n'ose pas les mettre au-dessous. De même que, dans les légions et les armées, il y a les généraux, les tribuns, les centurions, les hommes armés à la légère, le commun des soldats et les manipules; mais, quand le combat est engagé, toutes les distinctions cessent, on n'admet plus que celle de la valeur; de même, dans cette guerre que nous avons à soutenir contre les démons, les titres sont peu de chose, les œuvres sont tout: la plus grande gloire, sous les ordres du Christ, notre vrai capitaine, n'est pas pour le plus noble, mais bien pour le plus vaillant.

36. *Nous avons à lutter contre les passions rétrogrades. Dans la résurrection la substance de nos corps sera la même.* — Si tous embrassant la virginité, me direz-vous peut-être, comment subtrorsum cecidit, et mortuus est, antequam lucerna Dei exstingeretur. I Reg. II, 4. « Mulieres similiter pudicas, » et reliqua. In omni gradu et sexu, tenet pudicitia principatum. Cernis igitur, quod episcopus, presbyter, et diaconus non ideo sicut beati, quia episcopi, vel presbyteri sint, aut diaconi, sed si virtutes haberint nominum suorum et officiorum. Alioqui si diaconus sanctior episcopo suo fuerit, non ex eo quod inferior gradu est, apud Christum deterior erit. Aut Stephanus diaconus, qui primus martyri coronatus est, minor futurus est in regno caelorum multis episcopis, et Timotheo ac Tito, quos ut subjicere non audeo, ita nec antepone. Quomodo in legionibus et exercitibus sunt duces, sunt tribuni, sunt centuriones, sunt ferentarii, ac levis armature, et miles gregarius, et manipuli; commissuræ pugna, vacant nomina dignitatum, et sola fortitudo queritur; ita, in hoc campo et prælio, quo contra demones dimicamus, non queruntur nomina, sed opera; et gloriores ille, sub vero imperatore Christo, non qui nobilior, sed qui fortior est.

36. *Mutuum patimur nostri ardorem. In resurrectione eadem substantia erit.* — At dices: Si omnes vir-

sistera le genre humain? — Je vous répondrai par la même question: comment subsistera-t-il encore, si toutes les femmes demeurent veuves ou pratiquent la continence dans l'état conjugal? Par un tel raisonnement on arriverait à tout détruire, en voulant sauvegarder une chose. Je fais une supposition: Si tous étaient philosophes, il n'y aurait plus d'agriculteurs. Que dis-je même agriculteurs? Il n'y aurait plus d'orateurs, ni de juriconsultes, ni personne qui enfin professât les arts libéraux. Si tous sont capitaines, qui sera soldat? Si tous sont la tête, la tête de quel corps, je vous prie, puisqu'il n'y aura plus de membres? Si beaucoup aspirent à la virginité, vous craignez peut-être l'extinction des lupanars, la fin de l'adultère; vous craignez de ne plus entendre vagir dans les villes et les campagnes. Mais chaque jour on verse le sang de ceux qui portent le déshonneur dans les familles, et la passion règne encore au milieu des lois, des haches et des tribunaux. Ne craignez pas que toutes les femmes veuillent être vierges, c'est une chose difficile que la virginité, et d'autant plus rare qu'elle est plus difficile: « Beaucoup d'appelés, peu d'élus. » Matth. xx, 16; xxii, 14. Beaucoup commencent, peu vont jusqu'au bout; de là cette grande récompense promise à ceux

qui auront persévéré. Si tous pouvaient être vierges, le Seigneur n'aurait jamais dit non plus: « Qui peut comprendre, comprenez; » Matth. xix, 12; et l'Apôtre n'hésiterait pas ainsi dans ses exhortations: « Concernant les vierges, je n'ai pas de précepte de la part du Seigneur. » I Corinth. vii, 25. — Et pourquoi, me direz-vous encore, le suprême Artisan, dans sa sagesse infinie, nous a-t-il constitués tels que nous sommes, sujets à d'aussi terribles entraînements? — La nécessité de répondre nous place entre deux écueils; nous ne voudrions ni blesser la pudeur ni perdre notre cause; l'adversaire ne manquerait pas de triompher, et nous lui céderions la victoire, aux yeux du public, si nous gardions le silence. Fermons donc les yeux, condamnons à la manière des Andabates, couvrons-nous la tête pour repousser l'ignominie. Le plan du Créateur n'est pas moins admirable dans la structure du corps humain que dans celle du monde entier; mais les passions jettent partout le désordre et se portent quelquefois à des excès qui mèneraient à la destruction de l'œuvre divine, si la nature elle-même ne mettait des bornes à leurs emportements. Se demander pourquoi de tels excès sont possibles dans les conditions actuelles de notre mortalité; d'où vient que nous sommes

gines fuerint, quomodo stabit humanum genus? Par pari referam: Si omnes viduae fuerint, vel in matrimonio continentes, quomodo stirps mortalium propagabitur? Hæc ratione nihil omnino erit, ne aliud esse desistet. Verbi gratia: si cuncti philosophi sint, agricultores non erunt. Quid loquar de agricolis? non oratores, non juriconsulti, non reliquarum artium præceptores. Si universi principes, quis erit miles? Si omnes caput, cuius vocabantur caput, cum cætera membra defuerint? Vereris, ne si virginitatem plures appetierint, cessent lupæ, cessent adultæ; ne infantes in urbibus villisque non vagiant. Quotidie machorum sanguis effunditur, adultæ damnantur, et inter ipsas leges et securas ac tribunalia flagrans libido dominatur. Noli metuere ne omnes virgines fiant; difficultas est virginitas, et ideo rara, quia difficultis: « Multi vocati, pauci electi. » Matth. xx, 16; xxii, 14. Incipere plurimorum est, perseverare paucorum. Unde et grande premium eorum qui perseveraverint. Si omnes virgines esse possent, nunquam et Dominus diceret: « Qui potest capere, capiat; » Matth. xix, 12; et Apostolus in suscipienda non trepidaret: « De virginibus autem præceptum Domini non habeo. » I Cor. vii, 25. Et cur iniques, creata sunt genitalia, et sic a conditore sapientissimo fabricati sumus, ut mutuum nostri patiamur ardorem, et gestiamus in naturalem copu-

lam? Periclitamur responsionis verecundia, et quasi inter duos scopulos, et quasdam necessitates et pudicitia *επισημασθαι*, hinc atque inde, vel pudoris, vel causæ naufragium sustinemus. Si ad proposita respondeamus, pudore suffundimur. Si pudor impetrat silentium, quasi de loco videbimur cedere, adversario ferendi occasione dare. Melius est tamen clausis, quod dicitur, oculis Andabatarum more pugnare, quam directa spicula clypeo non repellere veritatis. Poteramus quidem dicere: Quomodo posterior pars corporis et mens per quem alvi stercores egerantur relegatus est ab oculis, et quasi post tergum positus, ita et hic qui sub ventre est, ad digerendos humores et potus, quibus vena corporis irrigantur, a Deo conditus est. Sed quoniam ipse organa et genitalia publica, nostra feminarumque discretio, et receptacula vulvæ ad suscipiendos et coelegendos fetus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondeo: Nunquam ergo cessamus a libidine, ne frustra hujusmodi membra portemus. Cur enim maritus se abstinet uxore? Cur casta virgine perseveret, si ad hoc tantum nati sumus, ut pendulum more viramus? Aut quid mihi necesse, si cum uxore mea alius concubuerit? Quomodo enim dentium officium est mandere, et in alvum ea que sunt mansa transmittere, et non habet crumenæ qui conjugi meæ panem dederit: ita si genitalium hoc est officium,

enclins au désordre et que nous avons tous les moyens de bouleverser envers nous-mêmes le plan du Créateur, de lutter contre les vœux de sa sagesse, de résister aux bienfaits de son amour, de nous flétrir et de nous perdre, c'est renouveler l'éternelle question du mal et nous imposer un labeur non moins dangereux qu'inutile. On risque de tomber ainsi, non-seulement dans les plus étranges aberrations, mais encore dans de monstrueuses immoralités et d'épouvantables sacrilèges. La simplicité de la foi peut seule nous guider à travers les écueils et les ténèbres de la vie présente. Puisque nous croyons en Jésus-Christ, attachons-nous à suivre ses exemples, écoutons ses divins enseignements. Oui certes, après la résurrection nous aurons quant à la substance le même corps que nous avons maintenant; mais il sera revêtu d'une tout autre gloire. Il est tellement vrai que le Sauveur eut au sortir du sépulchre le corps avec lequel il avait été sacrifié, qu'il montrait à ses disciples ses mains percées par les clous et son flanc ouvert par la lance. Si nous considérons seulement qu'il entra dans le cénaire les portes étant fermées, ce qui est contraire à la nature des corps humains, nous irons jusqu'à nier que Pierre et le Seigneur eussent des corps véritables, vu qu'ils marchè-

ut semper fruantur natura sua, meam lassitudinem alterius vires superent: et uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam fortitè libido resinguat. Quid sibi autem vult apostolus, ut ad continentiam cohortetur, si contra naturam est? Quid ipse Dominus qui eunehorum præcipit varietates? Certè apostolus, qui ad suam nos provocat pudicitiam, debet constanter audire: Cur portas vestrum, o Paule? Cur a sexu feminarum, barba, pilis, aliisque membrorum qualitate distingueris? Cur tunc non intumescunt papillæ, non dilatantur renes, non pectus arctatur? Vox obsoleior est, sermo ferocior, et hirsutius supercilium. Frustra hæc omnia virorum habes, si complexu non uteris feminarum. Compellor aliquid loqui et insipienti fieri; sed vos me, ut loqui audeam, coegistis. Dominus noster aique Salvator, qui cum in forma Dei esset, formam servi dignatus est assumere, factus obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis, quid necesse erat, ut in his membris nasceretur, quibus usus non erat? Qui certe ut sexum ostenderet, etiam circumcisus est. Cur Joannem apostolum et Baptistam sua dilectione castravit, quos viros nasci fecerat? Qui ergo in Christum credimus, Christi sectemur exempla. Et si noveramus illum juxta carnem, sed jam non vivimus eum secundum carnem. Certè in resurrectione eadem erit corporum substantia, qua nunc utimur, li-

rent sur les eaux, ce qui n'est pas moins contraire à cette nature. « Dans la résurrection des morts, on ne contractera plus de mariage, les hommes seront semblables aux anges. » *Math.* xxi, 30. Ce que les élus doivent un jour être dans les cieux, les vierges ont commencé à l'être sur la terre. S'il nous est donc promis que nous ressemblerons aux anges, chez lesquels n'existe pas la différence des sexes, ou bien nous en serons nous-mêmes affranchis, ou mieux, tout en ressuscitant dans notre sexe, nous n'en subirons plus les humiliations; et c'est là ce qui nous est clairement démontré.

37. Mais pourquoi lutter d'arguments et chercher à lutter de finesse avec notre adversaire? « Les choses anciennes sont passées, et voilà que tout a été renouvelé. » *II Corinth.* v, 17. Je vais rapidement parcourir les sentences des apôtres; et de même que dans les textes empruntés à Salomon j'ai donné de petites explications pour en faciliter l'intelligence, de même ici je réunirai les divers passages qui se rapportent à la continence et à la chasteté chrétiennes pour n'en former qu'un seul corps, de manière à ne rien omettre de ce qui touche au sujet, sans tomber dans des longueurs excessives et fatigantes. Paul écrit entre autres choses aux Romains :

cet auctior gloria. Nam et Salvator in tantum ipsum corpus habuit post inferos, in quo et crucifixus est, ut manus perforatas clavibus et lateres vulnus ostenderet. Porro si clausis ingressus est ostiis, quod humanorum corporum natura non patitur, ergo et Petrus et Dominum negamus vera habuisse corpora, quia ambulare videntur super aquas, quod contra naturam est. « In resurrectione mortuorum, non nubent neque nubentur, sed similes erunt Angelis. » *Matth.* xxii, 30. Quod alii postea in oculis futuri sunt, hoc virgines in terra esse cooperant. Si angelorum nobis similitudo promittitur (inter angelos autem non est sexus diversitas), aut sine sexu erimus, quod angeli sunt; aut certe quod liquido comprobatur, resurgentes in proprio sexu, sexus non fungemur officio.

37. Verum quid agimus argumentis, et propositiones adversarii callida cupimus responsione superare? « Venter transierunt, ecce facta sunt omnia nova. » *II Cor.* v, 17. Curram per apostolorum sententias; et quomodo in Salomonis exemplis breves expositivunculas subdidi, ob intelligendi facilitatem, ita et nunc castitatis et continentie christianæ exempla replicabo, et de multis testimoniis quasi unum corpus efficiam, quod et nihil ad pudicitiam pertinet, præsertim, et minime prolicitatis declinem fastidium. Scribit inter cætera Paulus apostolus ad Romanos: « Quem ergo fructum

« Quel bien avez-vous alors retiré de ce qui vous couvre aujourd'hui de honte? La fin de tout cela, c'est la mort. Mais vous êtes désormais affranchis du péché, vous êtes devenus les serviteurs de Dieu, vous goûtez la joie dans la sanctification, ayant la vie éternelle en perspective. » *Rom.* vi, 21, 22. A mon avis, le mariage lui-même aboutit à la mort; tandis que le fruit de la sanctification, ce qui regarde la continence ou la virginité, sera la vie éternelle. Il dit plus loin : « Ainsi donc, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps du Christ, afin d'appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous donnions des fruits pour Dieu. Lorsque nous vivions dans la chair, les passions tolérées par la loi travaillaient dans nos membres et donnaient des fruits de mort. Nous voilà maintenant délivrés de cette loi mortelle qui nous tenait captifs; et désormais nous pouvons servir dans la nouveauté de l'esprit, non dans la vétusté de la lettre. » *Ibid.* vii, 5 et seq. « Lorsque nous vivions dans la chair, » dit l'Apôtre, et non « dans la nouveauté de l'esprit, » mais « dans la vétusté de la lettre, » nous obéissions aux instincts de la chair, et nous ne produisions que des fruits de mort. Aujourd'hui, morts que nous sommes à la loi par le corps du Christ, fructifions pour Dieu, afin d'appartenir à celui qui est ressuscité d'entre les morts. Un peu plus loin encore, après avoir dit : « Je sais que la loi est spi-

rituelle; » *Ibid.* 14; après avoir amplement disserté sur la violence des passions qui nous poussent à faire ce que nous ne voulons pas, il conclut ainsi : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » *Ibid.* 24. Il ajoute de plus : « Moi-même donc, par l'âme je sers à la loi de Dieu, et par le corps à la loi du péché. » *Ibid.* 25. Dans la même épître : « Il n'y a pas trace de damnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus, et qui ne marchent pas selon la chair; car la loi de l'esprit dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort. » *Rom.* viii, 1, 2. Dans la suite de ce même chapitre, il enseigne plus clairement encore aux chrétiens à marcher selon l'esprit et non selon la chair : « Ceux qui vivent selon la chair ne comprennent et ne goûtent que les choses charnelles. Ceux qui vivent selon l'esprit goûtent les choses spirituelles. La prudence de la chair, c'est la mort; la prudence de l'esprit, c'est la vie dans la paix; car la prudence de la chair est en hostilité avec Dieu, les hommes charnels ne peuvent pas plaire à Dieu. Pour vous, ce n'est pas dans la chair, c'est dans l'esprit que vous êtes, si toutefois l'esprit de Dieu habite en vous; » *Ibid.* 5 et seq. Il poursuit dans le même sens jusqu'à ces paroles : « Donc, mes frères, nous ne sommes pas les débiteurs de la chair, obligés à vivre d'une manière charnelle. Si vous vivez selon la

habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est. Nunc vero liberati a peccato, servi autem Dei facti, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. » *Rom.* vi, 21, 22. Puto quod et nuptiarum finis mors sit. Fructus autem sanctificationis, qui vel ad virginitatem, vel ad continentiam pertinet, vita pensatur æterna. Ac deinde: « Inique, fratres mei, et vos mortificati estis Legi per corpus Christi; ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit ut fructificemus (Al. fructificetis) Deo. Cum enim essemus in carne, passionibus que per Legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarentur mortui. Nunc autem soluti sumus a Lege mortis, in qua detinebamur, ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ. » *Ibid.* vii, 5 et seq. « Cum, » inquit, « essemus in carne, » et non « in novitate spiritus, sed in vetustate litteræ, » faciebamus ea que carnis erant et, fructificabamus mortui. Nunc autem, quia mortui sumus legi per corpus Christi, fructificemus Deo, ut simus ejus qui ex mortuis resurrexit. Non enim et in alio loco, cum prædixisset: « Scio quia Lex spiritalis est; » *ib.* 14; et cum de violentia carnis quod

crebro nos impellat facere quod nolimus, latius disputasset, ad extremum intulit: « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. » *Ibid.* 24. Et iterum: « Ipse igitur mente servus Dei, carne autem legi peccati » *Ibid.* 25; et: « Nihil damnationis est his qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulat. Lex enim spiritus in Christo Jesu liberavit nos a lege peccati et mortis. » *Rom.* viii, 1, 2. Ac manifestus in consequentibus docet, Christianos non ambulare secundum carnem, sed secundum spiritum, dicens: « Qui enim secundum carnem sunt, que sunt carnis espiant. Qui vero secundum spiritum, que sunt spiritus sentiunt. Nam prudentia carnis, mors est; prudentia autem spiritus, vita et pax; quoniam prudentia carnis, inimicitia est in Deum, legi enim Dei non subjicitur, nec enim potest; qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu, si tamen spiritus Dei habitat in vobis. » *Ibid.* 5 et seq. et reliqua usque ad illum locum, in quo ait: « Ergo, fratres, debitorum sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. Si





sion faite à la faiblesse d'une récompense promise à la vertu.

38. Et moi aussi, je dirai à ceux qui courent aux noces, qui subissent les entraînements de la chair après avoir longtemps pratiqué la chasteté ou la continence, qui se conduisent comme des animaux ; « Etes-vous à ce point privés de raison qu'après avoir commencé par l'esprit vous finissez par la chair ? Avez-vous donc tant souffert en pure perte ? » *Galat.* III, 3. Si l'Apôtre relâche pour quelques-uns les biens de la continence et leur abandonne un peu le frein, c'est par égard pour la faiblesse qu'il agit ainsi. Il revient ensuite là-dessus, quand il ajoute : « Marchez selon l'esprit, et vous n'obéirez pas aux convoitises de la chair. La chair, en effet, s'élève contre l'esprit par ses convoitises, et l'esprit contre la chair. » *Galat.* v. 16, 17. Il n'est pas nécessaire de parler ici des œuvres de la chair ; ce serait trop long, et de plus il est facile de puiser dans l'Épître de l'Apôtre les données dont on peut avoir besoin. Je dirai seulement quelque chose sur l'esprit, dont les fruits sont la charité, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la foi, la mansuétude, la continence ; mais c'est celle-ci qui soutient et protège toutes les vertus de l'esprit, comme leur base inébranlable et leur sublime couronnement. Contre de telles choses il n'y a pas de loi. « Ceux qui appartiennent au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses

38. Dicam et ego nuptiatoribus meis, qui post castitatem et diuturnam continentiam sudant ad coitum, et peccatum more lascivunt : « Sic insipientes estis, ut cum cooperitis spiritum, nunc carne consummenini ? » *Gal.* III, 3. « Tanta passi estis sine causa ? » Apostolus quod continentiam quibusdam nodos relevat, et dimittit freno currentibus, propter infirmitatem carnis hoc facit. Contra quam seihens domo loquitur : « Spiritum ambulate, et desiderium carnis non persequimini. Caro enim concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem. » *Gal.* v. 16, 17. Non necesse est nunc de operibus carnis dicere, quod longum est, et facile potest de Apostoli Epistola sumere, qui (A. *quia*, etc.) voluerit. Dicam tantum de spiritu, cujus fructus sunt, caritas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia. Omnes virtutes spiritus, quasi solidissimum fundamentum, et sublimem culmen, continentiam sustentat et protegit. Adversum hujusemodi non est lex. « Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis. Si vivimus spiritu, spiritu ambulemus. » *Ibid.* 24, 25. Qui cum Christo carnem nostram et passionem ejus

concupiscentes. Si nous vivons de l'esprit, marchons aussi selon l'esprit. » *Ibid.* 24, 25. Nous donc qui avons crucifié notre chair, ses passions et ses désirs, pourquoi voudrions-nous vivre d'une vie charnelle ? « L'homme moissonnera tout ce qu'il aura semé. Celui qui sème dans la chair moissonnera la corruption. Celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit la vie éternelle. » *Galat.* VI, 8. A mon avis, celui qui vit dans le mariage, ayant même pour but d'échapper aux tentations du démon, sème dans la chair et non dans l'esprit ; et celui-là, ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est Paul, moissonne la corruption. Or Dieu le Père nous a choisis dans le Christ avant l'origine du monde, pour que nous fussions saints et immaculés devant lui. Nous avons marché dans les convoitises charnelles, obéissant aux caprices des passions, et nous avons été des enfants de colère, comme les autres : maintenant il nous a ressuscités et placés sur le trône céleste dans le Christ Jésus, afin que nous déposions le vieil homme avec les anciennes habitudes, celui qui se corrompt selon les désirs de l'erreur, et que nous puissions recevoir cette bénédiction par laquelle se termine ainsi l'Épître mystique aux Ephésiens : « Grâce vous soit donnée comme à tous ceux qui aiment le Seigneur dans l'incorruptibilité. » *Ephes.* VI, 24. « Notre conversation est dans les cieux ; et c'est de là que nous attendons le Sauveur, notre Seigneur Jésus-

desideriaque crucifiximus, quid rursus ea que carnis sunt agere cupimus ? « Quodcumque seminaverit homo, hoc et metet. Qui seminavit in carne sua, de carne metet corruptionem. Qui autem seminavit in spiritu, de spiritu metet vitam eternam. » *Gal.* VI, 8. Existimo quod qui uxorem habet, quamdiu revertitur ad dilectum, ne tentet eum Satanas, in carne seminat, et non in spiritu. Qui autem in carne seminat (non ego, sed Apostolus loquitur) metit corruptionem. Elegit nos in Christo Deo Pater ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati coram eo. Ambulavimus in concupiscentiis carnis, facientes voluntatem ejus, et cogitationum, et fuimus illi iræ, sicut et exteriori. Nunc autem consurreximus, et consedere nos fecit in celestibus in Christo Jesu, ut deponamus secundum priorem conversationem veterem hominem, qui corruptior juxta desideria erroris, et aptari nobis illa benedictio possit, que mysticam ad Ephesios Epistolam, tali fine concludit : « Gratia vobis cum omnibus qui diligunt Dominum in incorruptione. » *Ephes.* VI, 24. Conversatio nostra in caelis est ; unde et Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui

Christ, qui transfigurera notre corps humilié, pour le rendre conforme à son corps glorieux. » *Philipp.* III, 20 ; IV, 8. Tout ce qu'il y a de donc de vrai, tout ce qu'il y a de pudique, tout ce qu'il y a de juste, tout ce qui conduit à la chasteté, tâchons de nous l'unir et de le suivre. « Le Christ nous a réconciliés dans son corps, en mourant pour nous, à Dieu le Père, et nous a mis devant lui saints, immaculés, irréprochables. En lui nous avons été circoncis d'une circoncision immatérielle, non par le dépouillement de la chair, mais par la circoncision même du Christ ; nous sommes ensevelis avec lui dans le baptême, et nous sommes ressuscités avec lui. Si donc nous sommes ressuscités avec le Christ, cherchons les biens d'en haut, où se trouve le Christ assis à la droite du Père ; goûtons les choses d'en haut, et non celles qui sont sur la terre. Car nous sommes morts, et notre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Lorsque le Christ nous apparaîtra, lui qui est notre vie, nous apparaitrons nous-mêmes avec lui dans la gloire. » *Colos.* II, 12 ; III, 1 et seq. « Personne, étant engagé dans la milice de Dieu, ne se jette dans les complications des affaires du siècle, et n'a d'autre but que de plaire à celui qui l'a choisi. » *II Tim.* II, 4. « Elle est apparue la grâce du Dieu Sauveur à tous les hommes, faisant notre éducation, afin que, renonçant à l'impiété et aux convoitises du siècle, nous vi-

vions dans une vie chaste, juste et pieuse dans le siècle présent. » *Tit.* II, 11, 12.

39. *Les filles de Philippe vierges à Césarée. Jacques frère du Seigneur. Ombre et l'image de la vérité dans l'ancienne loi.* — Le jour viendrait à me manquer si je voulais rappeler tous les préceptes de l'Apôtre concernant la chasteté. C'est de ces préceptes que le Seigneur parlait quand il disait aux apôtres : « J'aurais encore bien des choses à vous dire ; mais vous ne pourriez les porter en ce moment. Quand sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera la vérité tout entière. » *Joan.* XVI, 12, 13. Aussitôt après la croix du Sauveur, nous voyons dans les actes des Apôtres la seule maison de Philippe, prédicateur de l'Évangile, présenter un quadrige de jeunes vierges ; si bien que la ville de Césarée, où le centurion Cornelle avait inauguré une Église formée de Gentils, donne au monde l'exemple de l'institution virginale. Et quoique le Seigneur ait dit dans l'Évangile : « La loi et les prophètes ne vont que jusqu'à Jean, » il nous est rapporté que ces jeunes filles, parce qu'elles sont vierges, prophétisent encore après Jean. Elles ne pouvaient pas rester dans les liens de l'Ancien Testament, ces personnes qui brillaient de l'éclat de la virginité. Passons maintenant à Jacques, qu'on appelait le frère du Seigneur, (1) homme d'une telle sainteté, d'une telle justice, d'une virgi-

(1) Ce témoignage de Joseph ne se retrouve plus dans ce qui nous reste des œuvres de cet historien. Mais Origène déclare l'avoir lu, et l'écrit contre le philosophe Calixte ; Enseigne de Césarée, XI, 23, et jusqu'à citer les expressions mêmes ; et ce n'est pas foi la seule fois que saint Jérôme en fait mention.

transfigurabit corpus humilitatis nostræ, conforme fieri corpori gloriæ suæ. » *Phil.* III, 20 ; IV, 8. Quæcumque ergo sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque ad castitatem pertinentia, his copulemur, hæc sequamur. « Reconciliavit nos Christum in corpore suo, Deo Patri per mortem, et exhibuit sanctos, et immaculatos, et absque ulla reprehensione coram se ; in quo et circumcisit sumus circumcissione non manufacta, in expoliationem corporis carnis, sed circumcissione Christi, conspelli ei in baptismo, in quo et consurreximus. Si ergo consurreximus cum Christo, ea que sursum sunt queramus, ubi Christus est in dextera Dei sedens ; ea sapiamus que sursum sunt, non que super terram. Mortui enim sumus, et vita nostra abscondita est cum Christo, in Deo. Cum enim Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos apparebimus cum ipso in gloria. » *Cor.* II, 12 ; III, 1 et seq. « Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut possit ei placere qui se elegit. » *II Tim.* II, 4. « Apperuit enim gratia Dei Salvatoris omnibus homi-

nibus, crudens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, caste et juste et pie vivamus in presentis sæculo. » *Tit.* II, 11, 12.

39. *Filii Philippi virginis in Cesarea. Jacobus frater Domini. Umbra et imago veritatis in lege veteri.* — Dies me delictis, si voluero omnia castitatis de Apostolo præcepta memorare. Ista sunt de quibus ad Apostolos Dominus loquebatur : « Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis ea portare modo. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omne veritatem. » *Joan.* XVI, 13, 14. Post cruceum Christi, statim in Actis Apostolorum una domus Philippi Evangeliste quadrigam producit virginum illarum ; ut Cesarea, in qua ex gentilibus Ecclesia per centurionem Cornelium fuerat dedicata, etiam virginum puellarum Corollium exemplum. Cumque Dominus in Evangelio præberet Lexem, etiam post Joannem prophetas quia virginis erant, etiam post Joannem prophetas referuntur. Neque enim poterant veteris Testamenti lege retineri (al. *detineri*), que virginitatis fulserant